

GROUPEMENT METIER
SERVICE OPERATIONS

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE MATHIEU LARTAUD
NOS REF. : OPS/ML/ML

NOTE DE SERVICE N° T / 2020 / 07
Annule et remplace la N° T / 2020 / 06

Objet : Réponses du SDIS 43 en stade épidémique 3 dans le cadre du Covid-19.

Références : Plan de continuité d'activité du service (PCA)

Annexes : Fiche de procédure opérationnelle temporaire pandémie grippale Version 3
« couleur orange »

Afin de faire face à la crise sanitaire "Covid-19", des décisions ont été prises au plus haut niveau national : fermeture des établissements scolaires, limitation des déplacements, mesures de confinement de la population, interdiction des rassemblements et réunions.

Cette note et la fiche de procédure opérationnelle temporaire Covid-19 version 3 précisent et modifient nos procédures en particulier dans le domaine de la protection de la victime et des intervenants.

Cette adaptation répond à un trois objectifs :

- ✓ **Limiter la propagation du virus ;**
- ✓ **Protéger les victimes et les intervenants**
- ✓ **Préserver et garantir notre réponse opérationnelle.**

1) Principes généraux d'intervention en stade épidémique de niveau 3.

Aujourd'hui la propagation du virus continue à s'étendre. Dans l'objectif d'harmoniser la doctrine opérationnelle zonale, de répondre aux consignes de protections des victimes et surtout de limiter au maximum la contamination des intervenants sapeurs-pompiers les mesures suivantes sont prises :

- ✓ L'abordage de la victime se fait à un seul personnel avec masque chirurgical (voir annexe note opérationnelle Covid-19 Version 3) ;
- ✓ Le port du masque chirurgical ou masque Oxygène est systématique pour la victime ;
- ✓ Le conducteur reste sanctuarisé en cabine ;
- ✓ Le réassort des EPI se fait désormais sur un point logistique identifié (voir annexe note opérationnelle Covid-19 Version 3).

Rappel des quatre objectifs :

Objectif 1 : Protection et suivi des personnels :

- ✓ **Rappel : Engagement minimum au contact de la victime a un intervenant et conducteur isolé en cabine ;**
- ✓ Le Bip vaudra attestation de déplacement pour le trajet domicile-Centre de secours ou pour un besoin fonctionnel ;
- ✓ Limitation de l'effectif minimum pour les centres mixtes ;
- ✓ Equipement de protection individuelle (voir fiche opérationnelle Covid-19 Version 3) ;
- ✓ Permanence SSSM mise en place pour répondre aux questions des sapeurs-pompiers sur le Covid-19 dans le cadre de leur activité (contacter le CTA CODIS).
- ✓ Une vigilance particulière doit être portée sur les conditions de retour en CS (voir fiche opérationnelle Covid-19 Version 3).

Objectif 2 : Préserver la capacité de traitement des appels et des opérations :

- ✓ Sanctuarisation du CTA CODIS ;
- ✓ Fin de mixité opérationnelle pour les chefs de salle et les opérateurs (pour les doubles statuts ces derniers sont restreints à leur activité CTA CODIS) ;
- ✓ Participation de l'officier renfort à la coordination CODIS et interservices en cas de besoin.

Objectif 3 : Limiter l'engagement des agents :

- ✓ Tous les agrès sont armés à effectif minimum (VSAV à 3, VLSAP à 2) ni stagiaire ni personnel en tutorat
- ✓ Suspension de la réserve pour tous les engins et quel que soit la nature de l'opération ;
- ✓ L'engagement des VLI est limité ;
- ✓ L'engagement VLSAP sur urgence relative à domicile est supprimé.

Objectif 4 : Adaptation de notre réponse opérationnelle :

- ✓ Recentrage sur les missions prioritaires ;
- ✓ Mise en œuvre de la procédure opérationnelle temporaire Covid-19 Version 3.

Pour toutes questions sur les quatre objectifs précédents les chefs de groupement territoriaux sont à disposition des chefs de centre.

2) Gestion des activités fonctionnelles et administratives

Le plan de continuité de l'activité (PCA) est mis en œuvre depuis vendredi 13 mars.

Le comité PCA « Covid-19 » s'est réuni vendredi 20 mars pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'évolution de la situation.

(Pour mémoire composition : Direction, SSSM, Ressources, Métier, Finance, Groupement Territorial).

L'activité reste limitée aux fonctions administratives « vitales » :

- ✓ Le télétravail est mis en œuvre prioritairement ;
- ✓ La présence physique à l'Etat-major est limitée au strict minimum ;
- ✓ Sont maintenues les missions :
 - Soutien logistique (navette, logistique SSSM, incendie...) ;
 - Traitement des salaires et des indemnités ;
 - Circuit de la commande publique (paiement des fournisseurs) ;
 - Communication.

Pour les déplacements indispensables sur le lieu du travail, les agents utiliseront le modèle de déplacement dérogatoire joint en annexe ou téléchargeable sur les sites gouvernementaux.

Pour toutes questions sur les principes précédents les chefs de groupement territoriaux sont à disposition des chefs de centre.

3) Sources d'informations concernant le Covid-19.

Intranet SDIS 43 : onglet Covid-19

Informations gouvernementales Coronavirus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Informations ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Numéro vert pour les questions non médicales : 0800 130 000

Numéro d'urgence : 15

Chacun est responsable en ce qui le concerne de l'application de la présente note.

La présente note annule et remplace la note T/2020/06 et est applicable à compter de ce jour.

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA HAUTE-LOIRE**



COLONEL CHRISTOPHE GLASIAN

DESTINATAIRES :

- DDSIS ET DDA (SUPPORT NUMERIQUE)
- MEDECIN-CHEF (SUPPORT NUMERIQUE)
- CHEFS DE GROUPEMENT TERRITORIAUX
- CHEFS DE GROUPEMENT FONCTIONNEL
- CHEF DE CIS (SUPPORT PAPIER)
- CTA CODIS (SUPPORT PAPIER)



FICHE DE PROCEDURE OPERATIONNELLE

TEMPORAIRE

PANDEMIE GRIPPALE CORONAVIRUS STADE 3

3

Version 3 vendredi 20 mars 2020

PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION SUAP EN STADE EPIDEMIQUE DE NIVEAU 3

Procédure d'engagement :

- ▶ Tous les agrès sont armés à effectif minimum (VSAV à 3, VLSAP à 2) **sans réserve**, ni stagiaire ni personnel en tutorat ;
- ▶ Quelle que soit la nature de l'opération SAP, la victime se verra appliquer un masque chirurgical. Seuls le chef d'agrès et l'équipier porteront un masque chirurgical et lunettes ;
- ▶ **RAPPEL** : Le principe reste l'engagement **minimum de personnel** - le conducteur VSAV est isolé en cabine (sans masque ni lunettes) ;
- ▶ Le chef d'agrès oriente son bilan sur une suspicion Covid-19 (questionnement adapté);
- ▶ **Pendant le transport et au retour au CIS : le chef d'agrès et l'équipier restent en cellule en conservant masques et lunettes.**

CONDUITE A TENIR PAR LES SAPEURS-POMPIERS

- ▶ Limiter le nombre d'intervenant au contact de la victime et maintenir une distance de sécurité si possible ;
- ▶ Se doter du kit Covid-19 pour les intervenants au contact ou du kit infectieux pour tous gestes invasifs (canule, aspiration) ;
- ▶ Mettre à la victime un masque chirurgical ou un masque oxygène au besoin ;
- ▶ En cas de projection importante de liquide biologique dans la cellule demander conduite à tenir au CTA CODIS.

Désinfection post-opération :

- ▶ Mise en oeuvre du protocole de désinfection N2 du VSAV et N2 VL en **conservant le masque chirurgical utilisé lors de l'intervention** et procéder à la désinfection des lunettes ;
- ▶ Lavage des tenues d'intervention 60°C, si nécessaire retour à la laverie centrale dans un sac DASRI fermé ;
- ▶ Reconstituer le kit Covid-19 avec 4 masques chirurgicaux et 2 paires lunettes désinfectées.

CONDUITE A TENIR PAR LE CTA-CODIS SUR CAS SUSPECT

Réception au CTA d'une demande d'intervention non régulée par le CRRA 15 :

- ▶ Questions à la prise d'appel :
 - ➡ La victime présente de la fièvre et des signes de difficultés respiratoires ?
 - ➡ A-t-elle été en contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19 ?
- ▶ Ne pas engager de moyens SDIS à priori si symptômes grippaux et aucune détresse vitale ;
- ▶ Transférer l'appel au CRRA 15 pour régulation.

Réception au CTA d'une demande d'intervention régulée par le CRRA 15 :

- ▶ Questionnement systématique sur une suspicion covid-19 ;
- ▶ Traitement de la demande en carence ;
- ▶ Préciser dans le champ observations "suspicion cas Coronavirus".

EPI A DISPOSITION DES INTERVENANTS

A utiliser sur tout type d'opérations SUAP.

1 Kit Covid-19 par VSAV

4 masques chirurgicaux
2 paires de lunette de protection

1 Kit Covid-19 par VLSAP

3 masques chirurgicaux
2 paires de lunette de protection

A utiliser sur tout type d'opérations SUAP en cas d'un acte invasif sur la victime (canule, aspiration).

4 Kits risque infectieux par VSAV - 2 kits risque infectieux par VLSAP

par Kit :
1 masque FFP2
1 masque chirurgical
1 paire de lunette de protection

Rappel : Engagement minimum au contact de la victime et si possible conducteur isolé en cabine

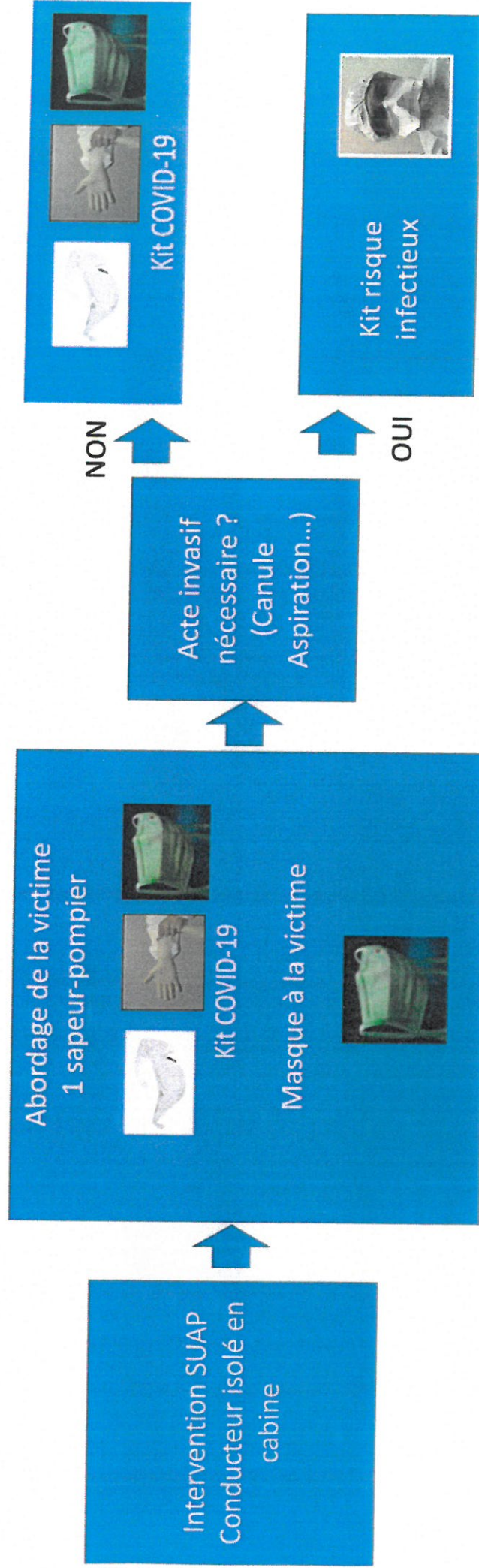
FICHE DE PROCEDURE OPERATIONNELLE

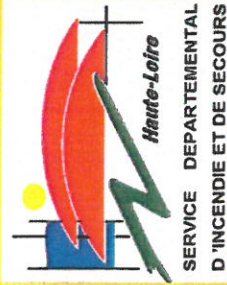
TEMPORAIRE

PANDEMIE GRIPPALE CORONAVIRUS STADE 3

3

Version 3 vendredi 20 mars 2020





Haute-Loire
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

FICHE DE PROCEDURE OPERATIONNELLE
TEMPORAIRE

PANDEMIE GRIPPALE CORONAVIRUS STADE 3

3

Version 3 vendredi 20 mars 2020

Je transporte au CH Le Puy



Je fais me réassort EPI au CSP Le Puy

Je transporte au CH Brioude



Je fais le réassort EPI au CH Brioude

Je transporte dans le 42
(CH Firminy ou Saint-Etienne)



Je fais le réassort au CS Monistrol-sur Loire
06 74 52 04 73